



Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



Les grandes lignes du budget 2020 vous sont exposées dans les pages suivantes. Le conseil municipal a opté pour un gel de la taxe foncière de base et des tarifs liés aux services, tout en maintenant la hausse de la taxe spéciale dédiée au remboursement de la dette à 1,5%. Ce budget permet donc le maintien de l'offre de services de qualité et garde le cap sur le redressement financier amorcé.

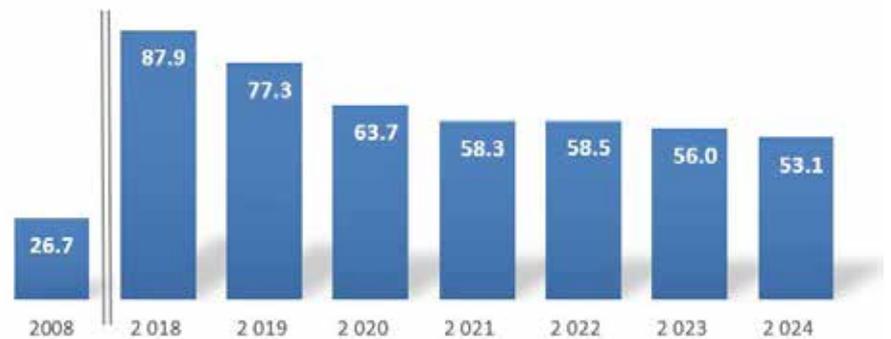
Le budget 2020 prévoit des revenus totaux de l'ordre de 62 M\$ et des dépenses de fonctionnement de près de 57,3 M\$, la différence étant destinée au paiement comptant d'activités d'investissement (immobilisations).

Le fait de ne pas emprunter pour payer les dépenses d'immobilisations, tout en continuant de faire les paiements annuels en capital et intérêt sur les emprunts passés, permet d'amoindrir significativement notre dette. De plus, ce faisant, les intérêts et le capital dus annuellement diminuent et les sommes ainsi dégagées peuvent à leur tour, être affectées à la dette. Cette façon de procéder, associée au fait de percevoir une taxe spéciale exclusivement dédiée au remboursement de la dette, a un effet exponentiel. En quelques années, nous serons parvenus à totalement sortir Saint-Augustin-de-Desmaures du pétrin dans lequel elle a été plongée il y a quelques années. Fin 2020, la dette avoisinera les 64 M\$. Nous sommes sur la bonne voie, mais il reste encore du chemin à faire. C'est d'ailleurs pourquoi il y a eu maintien de la taxe spéciale à la dette cette année encore.

Par ailleurs, si important soit l'état de nos finances, il importe tout autant de ne pas négliger l'entretien et le maintien de nos infrastructures. Plusieurs villes ont tenté de se sortir de l'endettement en utilisant cette voie « facile ». Cesser d'investir en immobilisation et tout consacrer au remboursement de leur dette. Or, à long terme, cette façon de procéder finit par coûter encore plus cher. Le cadre financier mis en place à Saint-Augustin-de-Desmaures prévoit

donc pour les années à venir de substantielles dépenses en immobilisations visant le maintien de nos infrastructures, tout en prenant bien soin de les payer comptant. Nouveau centre multifonctionnel dans l'Est, amélioration de la fluidité du trafic sur la 138, réfection de nombreuses routes, réparation et entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts, mise à niveau des parcs et bâtiments, entretien et renouvellement de la flotte de véhicules, pavage et trottoirs sont au menu. À terme, nous aurons une ville en bonne santé, tant en ce qui a trait à ses finances qu'à l'état de ses infrastructures.

ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME (EN M\$) - PROJECTIONS
Solde au 31 décembre de l'exercice



Dans quelques années, pour peu que soit gardé le cap et la répétition des errements passés évitée, les Augustinois verront leurs efforts récompensés et leur compte de taxes en venir à un niveau comparable à celui des villes avoisinantes. On peut avoir confiance en ce dont demain sera fait à Saint-Augustin-de-Desmaures.

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Horaire des bureaux administratifs: lundi au vendredi de 8 h à 16 h (ouvert le midi).

••• Pour toute urgence en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!

Pour tout savoir sur votre Ville
VSAD.ca



@VSADofficiel
@VSADcomplexesportif



@VSADofficiel



@VSADofficiel

ABONNEZ-VOUS
AUX ALERTES CITOYENNES
VIA NOTRE SITE WEB





BUDGET 2020 ET PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS (PQI) 2020-2021-2022-2023-2024

Le budget 2020, adopté le 17 décembre 2019 lors d'une séance extraordinaire, est d'un montant de 61 992 199 \$. En voici les grandes lignes, ici.

Une présentation plus détaillée est disponible sur le site Web de la Ville.

REVENUS

Les revenus budgétés pour 2020 sont en hausse de près de 1,5 M\$. Cette hausse est essentiellement due à deux grands facteurs, tous deux liés aux revenus de taxation. D'abord, la croissance estimée de la valeur foncière globale de Saint-Augustin-de-Desmaures, entraînant des prévisions de revenus de taxes supplémentaires de près de 1,2 M\$. Puis, l'augmentation du compte de taxes de 1,5% exclusivement dédiée à la taxe spéciale à la dette, pour de nouveaux revenus à hauteur de près de 800 000 \$. Certaines prévisions pour d'autres postes de revenus ont par ailleurs été revues à la baisse par rapport à 2019 pour près de 500 000 \$ (principalement les droits de mutation), le tout totalisant donc une hausse de près de 1,5 M\$.

Pour la deuxième année consécutive, le fruit de la vente de terrains dans le parc industriel François-Leclerc n'est plus utilisé pour équilibrer le budget. Les sommes tirées de la vente de ces terrains sont entièrement allouées au remboursement de la dette ou au paiement comptant d'immobilisations.

RÉPARTITIONS DES DÉPENSES

Les dépenses totales budgétées pour 2020 sont en très légère baisse par rapport à 2019, soit 19 409 \$ en moins.

Administration générale :

Les dépenses de l'administration générale sont réduites de 905 313 \$ en 2020 (7 020 100 \$ en 2019 contre 6 114 787 \$ en 2020) notamment en raison de l'abolition de postes administratifs dont certains étaient vacants.

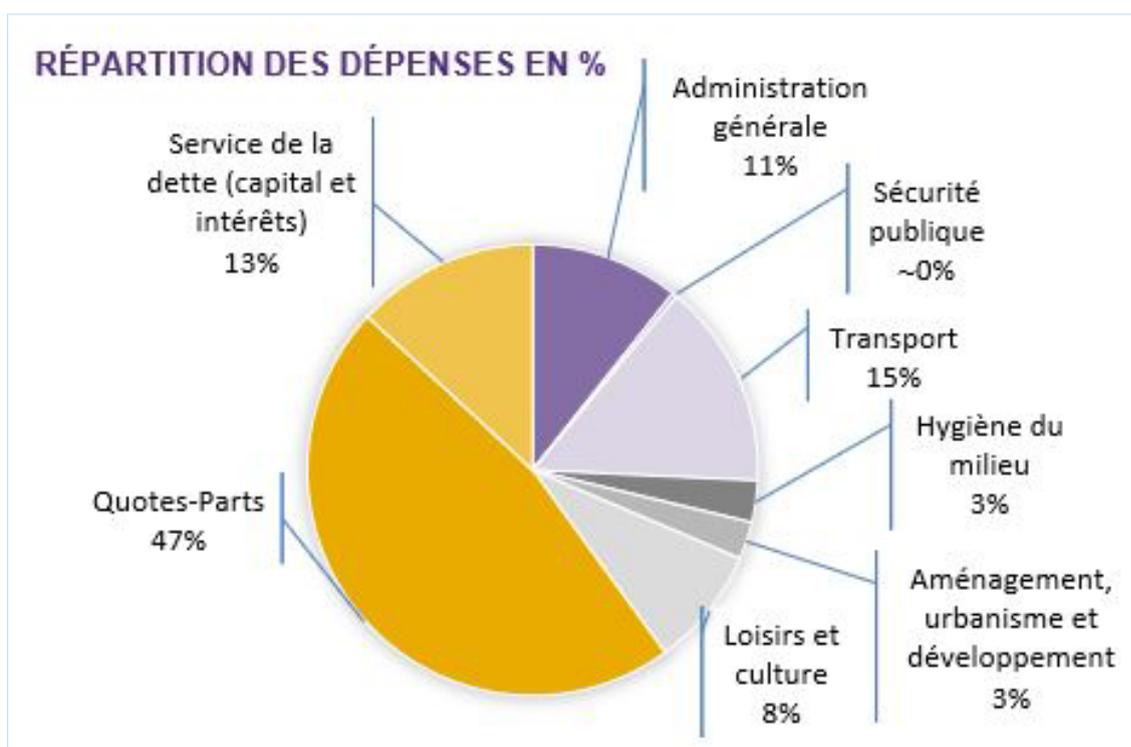
Sécurité publique :

La hausse des dépenses en sécurité publique s'explique par le reclassement de la rémunération des brigadiers scolaires dans cette catégorie. Les dépenses augmenteront donc de 200 170 \$, sans toutefois que cette opération comptable affecte le budget global.

Transport :

Le budget affecté aux transports augmente de 1 291 240 \$ pour se chiffrer à 8 426 010 \$ en 2020, comparativement à 7 134 770 \$ en 2019. Cette croissance des dépenses est attribuable à l'ajout important de main-d'œuvre, à la hausse significative des dépenses en déneigement ainsi qu'à la planification d'études stratégiques liées à l'état de nos infrastructures (réseau routier, aqueduc, égout sanitaire, etc.). Ces études sont nécessaires afin de prioriser efficacement les interventions et appuyer les demandes de subventions.

REVENUS	2 019	2 020	Écart
Taxes	55 297 405 \$	57 370 243 \$	2 072 838 \$
Paiements tenant lieu de taxes	1 283 601 \$	1 314 976 \$	31 375 \$
Transferts	923 400 \$	1 143 967 \$	220 567 \$
Services rendus	1 120 910 \$	994 013 \$	(126 897) \$
Imposition de droits	1 653 500 \$	1 081 500 \$	(572 000) \$
Amendes et pénalités	61 000 \$	60 500 \$	(500) \$
Intérêts	150 000 \$	27 000 \$	(123 000) \$
TOTAL	60 489 816 \$	61 992 199 \$	1 502 383 \$



Hygiène du milieu :

Les prévisions de dépenses pour ce poste budgétaire augmentent de 638 800 \$ en 2020. Cette somme comprend notamment la réalisation d'une analyse exhaustive de la capacité et de l'état du réseau d'égout pluvial, de la correction sur le terrain de raccordements croisés (égout sanitaire branché au pluvial ou l'inverse) ainsi qu'une hausse des frais de collecte des ordures.

Service de la dette :

Pour 2020, le service de la dette, incluant le capital et les intérêts, diminue de 1 204 158 \$ pour totaliser 7 506 777 \$, comparativement à 8 710 935 \$ en 2019. Ce résultat est attribuable au remboursement de la dette effectué au cours de la dernière année, laquelle est passée au 31 décembre 2019 à 77 M\$, soit une baisse de près de 11 M\$ par rapport au 31 décembre 2018.

Loisirs et culture + Aménagement, urbanisme et développement

En 2020, les dépenses de ces deux postes budgétaires varient très peu par rapport à 2019.

Quotes-parts :

Le total des quotes-parts dues à l'agglomération de Québec et à la Communauté métropolitaine de Québec diminue officiellement de 170 430 \$, passant de 27 016 810 \$ à 26 846 380 \$. Ces chiffres sont basés sur les montants initialement facturés. Toutefois en 2019, dans les faits, la quote-part de l'agglomération de Québec a été diminuée de près de 1 M\$ pour donner suite aux reconnaissances de la Ville de Québec dans le cadre du procès concernant les frais d'agglomération. Ainsi, quoi qu'officiellement la comparaison des budgets de 2019 et 2020 montre une légère diminution de ce poste budgétaire, la réalité est qu'il s'agit en fait d'une augmentation de près de 1 M\$. Le tout toujours lié au fait que le calcul de la quote-part est basé sur la richesse foncière et que la nôtre est très importante.

PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS

La différence entre les revenus (61 992 199 \$) et les dépenses (57 259 226 \$) budgétée est de 4 732 973 \$. Cette somme sera entièrement affectée aux dépenses en immobilisations prévues au plan quinquennal d'immobilisations pour l'année 2020. Ainsi, aucun emprunt ne sera effectué, ce qui contribuera à diminuer la dette, tout en maintenant les infrastructures en bon état.

COMPTE DE TAXES ET PAIEMENTS

Pour 2020, le compte de taxes moyen s'accroît de 1,5%. Cette hausse est dédiée exclusivement au remboursement de la dette. Pour la résidence moyenne, évaluée à 360 451 \$, cette hausse correspond à 63 \$.

La Ville offre le paiement du compte de taxes en quatre versements sans intérêt selon le calendrier suivant :

- Premier versement : 28 février 2020
- Deuxième versement : 24 avril 2020
- Troisième versement : 26 juin 2020
- Quatrième versement : 28 août 2020

Ces dates sont calquées sur le calendrier des quatre versements que la Ville doit effectuer à l'agglomération de Québec pour le paiement de la quote-part 2020.

LES DÉPENSES PAR FONCTION

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 019	2 020	Écart
Administration générale	7 020 100 \$	6 114 787 \$	(905 313) \$
Sécurité publique	930 \$	201 100 \$	200 170 \$
Transport	7 134 770 \$	8 426 010 \$	1 291 240 \$
Hygiène du milieu	1 073 050 \$	1 711 800 \$	638 750 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 569 710 \$	1 534 660 \$	(35 050) \$
Loisirs et culture	4 752 330 \$	4 917 712 \$	165 382 \$
Quotes-Parts	27 016 810 \$	26 846 380 \$	(170 430) \$
Service de la dette (capital et intérêts)	8 710 935 \$	7 506 777 \$	(1 204 158) \$
TOTAL	57 278 635 \$	57 259 226 \$	(19 409) \$

PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS (PQI)

La planification des dépenses en immobilisations sur une période de cinq ans au lieu de trois (traditionnel programme triennal d'immobilisations) permet d'avoir une vision à long terme, de mieux planifier et d'éviter les mauvaises surprises. C'est la pratique à Saint-Augustin-de-Desmaures depuis 2018.

Les investissements en immobilisations prévus pour les prochaines années sont de l'ordre 7 à 9 M\$ annuellement, à l'exception de 2020 où des dépenses de près de 11,7 M\$ sont prévues. Ce montant inclut les 7 M\$ projetés pour la démolition du centre communautaire Jean-Marie-Roy et la construction d'un nouveau centre multifonctionnel au même endroit, dans le secteur Est de la ville.

Les dépenses en immobilisations planifiées pour les prochaines années visent essentiellement à maintenir et entretenir les infrastructures existantes (bâtiments, réseau routier, réseau d'aqueduc et d'égouts, parcs, etc.). Sauf exception, les dépenses en immobilisations seront entièrement payées comptant, à même le budget de fonctionnement, des surplus dégagés au cours des dernières années ou du fruit de la vente de terrains dans le parc industriel François-Leclerc.



Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS*

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Bâtiments	8 065 000 \$	2 830 000 \$	3 430 000 \$	300 000 \$	0 \$	14 625 000 \$
Direction	7 875 000 \$	2 630 000 \$	3 115 000 \$	200 000 \$	0 \$	13 820 000 \$
Opérations	0 \$	24 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	24 000 \$
Parcs et espaces verts	190 000 \$	176 000 \$	315 000 \$	100 000 \$	0 \$	781 000 \$
Travaux publics	3 636 000 \$	6 810 000 \$	6 180 000 \$	6 780 000 \$	6 880 000 \$	30 286 000 \$
Déneigement	180 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	180 000 \$
Direction	0 \$	430 000 \$	350 000 \$	350 000 \$	350 000 \$	1 480 000 \$
Éclairage	130 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	530 000 \$
Hygiène	230 000 \$	1 680 000 \$	3 330 000 \$	3 930 000 \$	4 030 000 \$	13 200 000 \$
Voirie	3 096 000 \$	4 600 000 \$	2 400 000 \$	2 400 000 \$	2 400 000 \$	14 896 000 \$
Trésorerie	42 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	42 000 \$
Approvisionnement	42 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	42 000 \$
	11 743 000 \$	9 640 000 \$	9 610 000 \$	7 080 000 \$	6 880 000 \$	44 953 000 \$

* Le détail du plan quinquennal (PQI) 2020-2024 est en ligne sur le site Web de la Ville

TAXATION ANNUELLE

Vous avez certainement reçu votre compte de taxes 2020, car il a été mis à la poste le 29 janvier dernier. Pour vous aider à acquitter votre compte de taxes, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures propose le mode quatre versements sans intérêt.

CALENDRIER DES PAIEMENTS

Premier paiement : 28 février Deuxième paiement : 24 avril
Troisième paiement : 26 juin Dernier paiement : 28 août

SIMPLE ET RAPIDE

Simplifiez-vous la vie et bénéficiez d'un traitement plus rapide en effectuant votre paiement par l'entremise des services automatisés des institutions financières participantes (téléphone, Internet ou guichet automatique). Assurez-vous également de la bonne inscription de votre numéro de matricule à 18 chiffres dans votre dossier de paiement électronique.

PAIEMENT PAR CHÈQUE

Il est aussi possible de faire parvenir vos paiements par courrier en détachant chacun des coupons de remise et en les retournant, accompagnés des chèques, à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, Service de la trésorerie

PAIEMENT PAR DÉBIT OU EN ARGENT

Rendez-vous directement à l'hôtel de ville entre 8 h et 16 h, nous sommes ouverts le midi.

VOUS ÊTES NOUVEAU PROPRIÉTAIRE ?

Un certain délai existe entre la transaction et la mise à jour du rôle. Puisque le compte de taxes est valide pour l'année entière et attribué à la propriété, il se peut que celui-ci soit émis au nom de l'ancien propriétaire. Cela ne vous soustrait pas de l'obligation de payer les taxes. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le montant soit payé. Communiquez avec le Service de la trésorerie (tresorerie@vsad.ca ou 418 878-4662 p.5315) ou consultez votre compte de taxes sur notre site Internet.

RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DU SECTEUR NORD DU LAC SAINT-AUGUSTIN - RÉFÉRENDUM



Interpelés par des citoyens du secteur nord du lac Saint-Augustin, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ont entrepris une analyse de la réglementation en urbanisme, en vue de proposer de nouvelles règles qui permettraient aux propriétaires d'utiliser leurs terrains à leur juste valeur, tout en favorisant la qualité environnementale du secteur. Ainsi, quatre règlements (2019-605 à 2019-608) visant à modifier et uniformiser les règles d'urbanisme dans le secteur nord du lac Saint-Augustin ont été adoptés, permettant une densification légère tout en ayant un impact positif sur la santé du lac par l'ajout de normes de reboisement et de gestion des eaux pluviales. Ces nouveaux règlements proposent plusieurs avantages :

- En raison de l'augmentation automatique du nombre de terrains branchés ou à brancher (environ 33 de plus), une diminution de la taxe de secteur d'environ 230 \$ par année est prévue par unité, représentant une économie d'environ 5 520 \$ si l'on considère l'amortissement restant (24 ans);
- Réglementation d'urbanisme plus uniforme pour les immeubles du secteur nord du lac Saint-Augustin;
- Pour la vaste majorité des propriétés, les normes seront plus souples concernant la construction des bâtiments accessoires :
 - Augmentation du nombre de bâtiments complémentaires autorisés;
 - Augmentation des superficies autorisées.
- Autorisation d'imperméabiliser les aires de stationnement (ex. : asphalte ou pavé uni) avec un plan de gestion des eaux de surface;
- Renforcement des mesures de protection environnementales du lac Saint-Augustin, notamment par l'incitation au reboisement. Ces mesures favorisent notamment :
 - La stabilisation du sol et la rétention des sédiments;
 - L'infiltration de l'eau de surface dans le sol au lieu qu'elle soit dirigée vers le lac, chargée de sédiments et de polluants;
 - Le renforcement des qualités paysagères du secteur;
 - La diminution du volume d'eau de ruissellement qui atteint le réseau pluvial de la Ville;
 - L'amélioration de la qualité de l'air.
- Conservation et promotion d'un milieu de vie boisé unique, avec faible densité de construction.

À la suite de la tenue d'un registre en décembre dernier et à l'obtention du nombre requis de signatures, pour entrer en vigueur, le Règlement n° 2019-608 modifiant le *Règlement de zonage n° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin* doit recevoir l'approbation des citoyens visés, via un référendum qui se tiendra le 29 mars 2020 et par lequel ils sont appelés à se prononcer POUR ou CONTRE.

Afin de fournir toute l'information exacte et pertinente, une section du site Internet de la Ville a été créée et regroupe tous les documents : avis publics, règlements, feuillets explicatifs, foire aux questions, webdiffusions, etc. Bien que le texte des règlements demeure la référence officielle, l'objectif de ces publications est de faciliter la compréhension des changements proposés. De plus, le Service de l'urbanisme se fera un plaisir de répondre à vos questions particulières sur demande en vous adressant à :

M. Mathieu Després
Chargé de projet en urbanisme
Téléphone : 418 878-4662 poste 5410
mathieu.despres@vsad.ca



RÉFÉRENDUM – INFORMATIONS

Le Règlement n° 2019-608 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin est soumis à l'approbation des citoyens par la tenue d'un référendum.

La question qui sera soumise aux citoyens visés est :

Approuvez-vous le Règlement n° 2019-608 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin ?

Le référendum se tiendra aux dates et lieu suivants :

Date du vote par anticipation : 22 mars 2020, de midi à 20 h
Date du vote : 29 mars 2020, de 10 h à 20 h
Lieu : Hôtel de ville

Pour toute information sur le référendum, contactez :

M^e Daniel Martineau, greffier
Téléphone : 418 878-4662 poste 5112
daniel.martineau@vsad.ca

Également, consultez : www.vsad.ca/zonage-et-taxation-lac-saint-augustin-nord pour y trouver des informations supplémentaires.

Surveillez nos envois postaux destinés aux personnes habiles à voter du secteur concerné.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



FÉVRIER

L	M	M	J	V
3 	4 	5 	6 	7
10 	11 	12 	13 	14
17 	18 	19 	20 	21
24 	25 	26 	27 	28

MARS

L	M	M	J	V
2 	3 	4 	5 	6
9 	10 	11 	12 	13
16 	17 	18 	19 	20
23 	24 	25 	26 	27
30 	31 			

Ordures

BIMENSUELLE - Les ordures sont ramassées toutes les deux semaines jusqu'au 16 avril.

Recyclage

La collecte se poursuit toutes les semaines pendant l'hiver.

Encombrants

La prochaine collecte des encombrants et des appareils au fréon : 12 mai 2020
Inscription obligatoire par téléphone au 418 878-2955 p. 5406 ou sur notre site Internet dans la section Nous joindre avant le lundi le 11 mai midi.
Si votre bac n'a pas été ramassé advenant un problème, laissez-le en place jusqu'au lendemain, car le fournisseur pourra repasser le lendemain.

RAPPEL DES BONNES PRATIQUES

Placer vos bacs en bordure de rue avant 7 h le jour de la collecte à l'intérieur de votre entrée pour ne pas nuire au déneigement et au nettoyage de la rue.



Notez que les contenants à changement avant doivent demeurer accessibles en tout temps le jour de la collecte entre 7 h et 18 h. Voici le calendrier des collectes résiduelles 2020, il est également disponible au www.vsad.ca/matieres-residuelles.

Besoin d'un nouveau défi ?

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Afin de bien servir les citoyens, la Ville a besoin de personnel qualifié et dédié.

- Contremaître
- Technicien en géomatique
- Directeur adjoint Travaux publics
- Opérateur-journalier
- Marcheur-signaleur

www.VSAD.ca



Service des ressources humaines | rh@vsad.ca

Employé(e) recherché(e)

Casse-croûte du Complexe sportif

8 à 15 h par semaine
Salaire selon expérience
Bienvenue aux étudiants, retraités ou semi-retraités



Veillez faire parvenir votre CV à hlapointe005@hotmail.com
Contact : Hervé Lapointe
418 455-7555



ENTREPOSER ET SE DÉFAIRE DES CENDRES CHAUDES

Chaque année, près de 150 incendies surviennent en moyenne au Québec en raison d'un mauvais entreposage des cendres chaudes. Les statistiques révèlent que, dans la plupart des cas, le contenant était inapproprié ou l'entreposage inadéquat. Comment s'y prendre ? Les cendres doivent être déposées dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle. Pensez à entreposer ce contenant à l'extérieur, car les cendres dégagent du monoxyde de carbone et elles peuvent mettre le feu au plancher.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres chaudes;
- Éloignez le contenant des murs de la maison ou du cabanon, parce que les cendres peuvent facilement rester actives pendant 72 heures;
- Il est impératif de laisser la cendre refroidir 7 jours avant de la transvider dans votre bac à ordures. Bien brasser la cendre avant de faire le transfert afin de vous assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage. Le risque de feu dans le bac ou dans le camion est bien réel;
- La cendre a plusieurs utilités, notamment pour le jardinage biologique, le Web saura vous informer !

Enfin, n'oubliez pas que le chauffage au bois dégage du monoxyde de carbone. En conséquence, munissez votre résidence d'un avertisseur de monoxyde de carbone.

RÉVISION – STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE

En ce début d'année 2020, il nous paraît important de vous rappeler qu'il est toujours préférable de garer son véhicule dans son entrée. Si cela est impossible, le fait de stationner votre véhicule du même côté que vos voisins donnera à nos équipes de déneigement, l'espace nécessaire pour travailler.

De façon à permettre une meilleure qualité des services dans votre secteur et suite à vos suggestions, le Service des travaux publics a revu les zones de stationnement interdit en période hivernale. En effet, des modifications aux règles de stationnement dans les rues ont été adoptées le 3 décembre dernier et nous souhaitons vous en informer.

Les secteurs ciblés sont les mêmes que dans l'édition du MIM de décembre dernier, soit les quartiers **Grand-Voile**, **Bocage du golf**, **Saint-Denys-Garneau** et le **lac Saint-Augustin Sud**. Vous trouverez sur la carte les précisions aux interdictions de stationnement du **15 novembre au 15 avril** inclusivement.

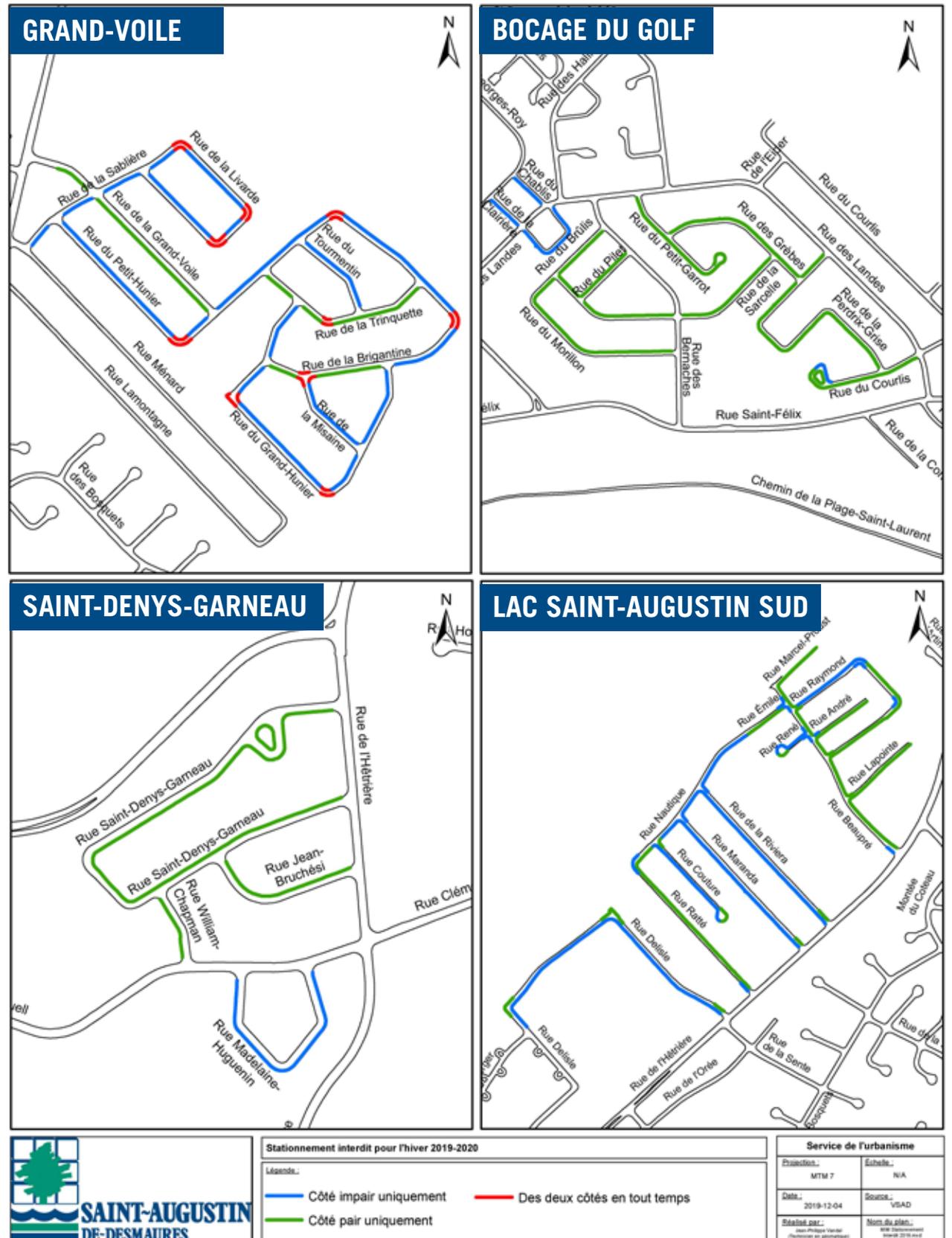
Les rues de ces secteurs étant très étroites, il était très difficile, voire impossible, à certains moments pour les déneigeurs de circuler et d'effectuer adéquatement l'entretien hivernal. Ainsi, afin d'éviter des manœuvres dangereuses et d'offrir un service adéquat, notamment pour les services d'urgence (ambulanciers, pompiers, policiers), la Ville a interdit les stationnements sur certains côtés de rues.

VOTRE COLLABORATION EST PRIMORDIALE

Nous sollicitons votre collaboration afin de contribuer à la bonne marche des opérations de déneigement. Des panneaux de signalisation ont été mis en place lors des dernières semaines et les démarches de surveillance et de contrôle sont déployées afin d'informer et de sensibiliser la population.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service des travaux publics au 418 878-2955, consultez le site Internet www.vsad.ca ou écrivez au travaux-publics@vsad.ca.

■ Impair ■ Pair ■ Interdit



IMPORTANT

Nul ne peut projeter, souffler ou déposer de la neige provenant d'une allée ou d'un terrain public ou privé sur la voie publique sous peine d'amende, tel que stipulé dans l'article 13 du Règlement n° REGVSAD 2014-433.

Merci de votre collaboration !

4 FAÇONS DE VOUS INFORMER

1. Inscrivez-vous aux alertes citoyennes sur le site Web de la Ville. Dès qu'une opération déneigement sera déclenchée, vous recevrez ainsi un courriel ou un SMS. La méthode la plus efficace !
2. Téléphonnez à la ligne info-neige au numéro 418 878-6344
3. Consultez le vsad.ca
4. Surveillez les panneaux lumineux



ÉMISSION ET PAIEMENT D'UNE LICENCE CANINE

À la suite de l'adoption du règlement concernant les chiens par le gouvernement provincial, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures débute une période de recensement et d'enregistrement des chiens se trouvant sur son territoire et demande aux citoyens de se procurer une licence. Pour ce faire, un formulaire d'enregistrement devra être rempli par tous les propriétaires canins afin qu'ils puissent obtenir ou renouveler une licence. Ce formulaire est disponible en ligne au www.vsad.ca/animaux et une copie a été jointe au compte de taxes pour ceux déjà inscrits à notre registre.

Dans ce formulaire, vous devrez remplir vos informations personnelles de base comme votre nom, votre adresse complète, votre adresse de messagerie et votre numéro de téléphone. Ensuite, vous devrez faire l'identification du chien, son nom, sa race, sa couleur, son année de naissance, son genre, sa provenance, s'il y a des signes distinctifs et s'il y a lieu, le nom des municipalités où le chien a déjà été enregistré ainsi que toute décision ou jugement à l'égard du chien ou à l'égard du propriétaire ou gardien du chien, rendu par une municipalité locale en vertu d'un règlement découlant de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38.002) ou d'un règlement municipal concernant les chiens. Certaines informations médicales sont également obligatoires, par exemple : si son vaccin pour la rage est à jour, s'il est stérilisé, le nom et les coordonnées de son vétérinaire, son poids et s'il est micropucé.



Pour les propriétaires canins déjà inscrits au registre, une facture vous a été envoyée le 29 janvier dernier, pour vous permettre d'acquitter vos frais de licence de chien, pour les autres, vous devez vous procurer en ligne le formulaire nécessaire à l'inscription au www.vsad.ca/animaux.

La médaille est valide pour une période d'un an, du **1^{er} janvier au 31 décembre**. La licence est annuelle, incessible, indivisible, non transférable et non remboursable. Le coût de cet enregistrement est de 35 \$ par chien pour les résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures. Pour les utilisateurs du parc canin de la rue Liverpool ne demeurant pas sur le territoire de la ville, vous devrez payer 50 \$ afin de vous munir d'une médaille pour utiliser le parc. Des frais de 15 \$ seront exigés pour le remplacement d'une médaille perdue ou endommagée. En vertu de la réglementation municipale, il est interdit, sur le territoire de la Ville,

de garder un chien sans avoir préalablement obtenu une licence (médaille) pour celui-ci. **Elle doit, en tout temps, être attachée au cou de votre chien.**

Si vous recevez une facture et que vous n'avez plus votre chien, peu importe la raison, avisez-nous par courriel à urbanisme@vsad.ca ou sinon remplissez la première section du formulaire ainsi que celle se rapportant au non-renouvellement de la licence et retournez-le-nous.

4 FAÇONS DE PAYER

Afin d'acquitter la facture pour votre licence canine, 4 moyens de paiement s'offrent à vous.

- Sur place au Service de l'urbanisme de l'hôtel de ville (argent, débit, crédit ou chèque) pendant nos heures d'ouverture de 8 h à 16 h (ouvert le midi);
- Par carte de crédit au téléphone au 418 878-4662 p.5401 (le formulaire doit être envoyé par la poste ou par courriel à urbanisme@vsad.ca);
- En ligne via votre institution bancaire ou par guichet automatique, vous devez avoir en main votre numéro de matricule pour les propriétaires de résidence et pour les locataires, vous devrez avoir votre numéro de dossier (le formulaire doit être envoyé par la poste ou par courriel à urbanisme@vsad.ca);
- L'envoi d'un chèque par la poste avec le formulaire

Veillez libeller votre chèque à l'ordre de : Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Retournez ce formulaire et le chèque à l'adresse suivante :

Hôtel de ville, Service de l'urbanisme
200 route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3

FRAIS DE 30 \$ POUR CHÈQUE SANS PROVISION

En cas d'un paiement en ligne, par la poste ou par téléphone, à la suite de la réception de votre formulaire ainsi que du paiement, la Ville enverra par la poste la ou les médailles requises ainsi que le reçu du paiement.

VOUS ÊTES UN NOUVEAU PROPRIÉTAIRE CANIN ?

L'enregistrement doit être fait dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans la municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.

Pour rejoindre le Service de l'urbanisme :

- Par téléphone : 418 878-4662 p.5401
- Par courriel : urbanisme@vsad.ca

Soirée dansante
du Club Lions Cap-Rouge/St-Augustin

Vendredi 21 février
19h30 à minuit

10 \$

Danses sociale et en ligne | Demandes spéciales | Prix de présence | **Surprise**
Service de bar

À la salle de l'hôtel de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
200 route de Fossambault
Pour plus d'informations: clublionscrsa@gmail.com

Tous les profits sont au bénéfice de nos oeuvres locales pour la jeunesse



Carrefour giratoire



RALENTISSEZ!

Choisissez la bonne voie.

Cédez le passage :
- aux piétons
- aux véhicules circulant dans le carrefour

Engagez-vous dans le carrefour.



MAISON OMER-JUNEAU

289, ROUTE 138 - TÉLÉPHONE : 418 878-5473 POSTE 1115

**Milieu de vie pour les personnes de 50 ans et plus
Activités gratuites et offertes par des bénévoles****Vendredi 7 février 13 h 30**

Mythes et réalités pour une saine alimentation chez les personnes âgées de 50 ans et +

**Mercredi 12 février 18 h 30**

Les préarrangements funéraires avec Keven Dumais de chez Rochette et fils

Judi 13 février 18 h 30

Soirée de jeux de société avec la maison des jeunes

Vendredi 14 février 13 h 30

Bingo musical des chansons d'amour

Mercredi 26 février 18 h 30

Conférence les dessous de la pharmacie par Katherine Laverdure, technicienne en laboratoire

Inscrivez-vous à la maison Omer-Juneau ou par téléphone**Horaire pour l'hiver 2020**

Lundi au vendredi 9 h à 21 h

Samedi et dimanche 12 h à 16 h

LOCATION DE SALLES

Plusieurs salles sont disponibles au centre Delphis-Marais, au centre sociorécréatif Les Bocages, à l'hôtel de ville et au Complexe sportif multifonctionnel. Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à communiquer avec un agent des réservations au 418 878-5473 poste 5800.

**COMPLEXE SPORTIF
MULTIFONCTIONNEL**

Pour connaître les horaires de
BAINS LIBRES et du **PATINAGE LIBRE**

Suivez-nous sur Facebook
VSAD Complexe sportif



Pour effectuer une location
d'heure de GLACE
ou pour une LOCATION DE PISCINE

418 878-5473 poste 5800
VSAD.CA

PRINTEMPS 2020

ACTIVITÉS AQUATIQUES

Programmation disponible fin février

Dates de la session:
Du lundi 30 mars au dimanche 14 juin

Préinscription:
Du lundi 9 mars au mercredi 18 mars

Inscription:
Du jeudi 19 mars au mercredi 25 mars

Pour nous joindre: 418 951-0018
ou vsadcomplexe@sodem.net

NOUVEAU - RABAIS FAMILLE

Dans le but de favoriser l'accès des familles aux activités sportives offertes sur le territoire de la Ville, une nouvelle initiative a été incluse au budget 2020. Un nouveau rabais-famille est applicable aux inscriptions de trois enfants ou plus d'une même famille à la même session d'activités, peu importe le revenu familial :

ENFANTS INSCRITS	RABAIS
3	50 %
4 ^e et suivants	100 %

Le rabais-famille s'applique aux activités sportives et de loisirs, par exemple les activités aquatiques, la programmation de loisirs Kéno* et celle des associations reconnues. Renseignez-vous lors de votre inscription !

* **Loisirs Kéno** : pour bénéficier du rabais, les enfants doivent être inscrits à une même activité (ex : 3 enfants inscrits à un cours de musique).

CSR LES BOCAGES
4850, rue du Sourcin

Le 15 FÉVRIER

JOURNÉE TUQUES et BAS DE LAINE

GRATUIT

12 h à 16 h

JEUX GONFLABLES - MAQUILLAGE - TIRE D'ÉRABLE
TROTINETTE DES NEIGES - MINI-MATCH DE HOCKEY
TOURS DE PONEY ET AUTRES SURPRISES!

NOUVEAUTÉS
LES GRANDS JEUX DE LUDO
INITIATION PARAHOCKEY
KARTS À PÉDALES

En collaboration avec :
Groupe scout Saint-Augustin
Hockey CRSA
Maison des jeunes de Saint-Augustin
Cercle de fermières de Saint-Augustin

La soirée Patinage Festif

18 h à 20 h

PATINOIRE EXTÉRIEURE - JEUX DE LUMIÈRES
MUSIQUE - FEU DE JOIE - CHOCOLAT CHAUD
ET PLUS ENCORE!

L'inscription est gratuite, mais obligatoire pour la majorité des activités. Elle se fait sur place ou par téléphone durant les heures d'ouverture de la bibliothèque. Les dates de début des inscriptions sont précisées à chacune des activités.



Plus d'infos sur les activités à l'horaire dans le dépliant de la programmation et sur le site VSAD.ca/calendrier

BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

160, RUE JEAN-JUNEAU - TÉLÉPHONE : 418 878-LIRE (5473)

Dimanche	10 h à 17 h	Judi	14 h à 20 h
Lundi	Fermé	Vendredi	14 h à 20 h
Mardi	10 h à 20 h	Samedi	10 h à 17 h
Mercredi	14 h à 20 h		

!! AVIS IMPORTANT !!

Pour le bon maintien et le bon déroulement des activités, nous rappelons qu'il est important de s'inscrire à l'avance afin de vous assurer une place. Ceux qui se présenteront sans être inscrits n'auront peut-être pas la possibilité de participer si l'activité est complète. Nous demandons également aux gens inscrits qui ne peuvent pas se présenter, d'aviser le personnel en appelant à la bibliothèque le plus rapidement possible afin de libérer les places.

Formation sur mesure sur Internet et en informatique

Notre formateur bénévole, M. Gaétan Cyr, vous aidera selon vos besoins. Les formations se tiennent les mercredis, jusqu'au 8 avril. Inscription sur les heures d'ouverture de la bibliothèque sur place ou par téléphone.

14 février à 14 h 30 - PÉDAGO À LA BIBLIO

Atelier de « **Mathémagie** » avec l'Association québécoise des jeux mathématiques Pour les 7 à 12 ans



18 février à 19 h

Conférence pour adolescents et adultes – « **Explorer le monde par la photographie** » avec Yvan Bédard
Inscription dès maintenant

21 février à 18 h 30

Heure du conte en pyjama avec Brigitte Brideau. Pour les 3 à 5 ans
« **Doudouland** » de Tanja Wenisch
Inscription dès maintenant



Du 22 février au 15 mars

Exposition – « **Le lion amoureux** » de Isabelle Frot



29 février à 10 h 30

Biblioconte avec Réjane Gourin Pour les 0 à 5 ans
« **Comment lire un livre ?** » de Daniel Fehr et Mauricio A.C. Quarello
Inscription dès le 15 février



5 mars à 19 h

Concert – « **Duo Annabelle et Gab** » par Annabelle Doucet et Gabriel Donais de SP Spectacles et Tournées
Inscription dès le 20 février



6 mars à 18 h 30

Heure du conte en pyjama avec Brigitte Brideau. Pour les 3 à 5 ans
« **Suis-moi !** » de Maja Kastelic
Inscription dès le 21 février



10 mars à 10 h 30

Atelier pour les adultes – « **Acrylique sur papier, collage et marqueurs** » Avec l'artiste Luce Théberge
Inscription dès le 25 février



17 mars à 19 h

Conférence pour adolescents et adultes – « **À la découverte du Pop Art et de ses icônes modernes** » avec Pascale Mathé en collaboration avec l'Association culturelle de Saint-Augustin-de-Desmaures
Inscription dès le 3 mars

21 mars à 10 h 30

Heure du conte en pyjama avec Brigitte Brideau. Pour les 3 à 5 ans
« **La promesse** » de Jeanne Willis et Tony Ross
Inscription dès le 7 mars





Pour toutes les activités de la semaine de relâche à la bibliothèque Alain-Grandbois, les inscriptions débutent le 18 février et se font sur place ou par téléphone durant les heures d'ouverture de la bibliothèque au 418 878 5473.

SEMAINE DE RELÂCHE

2 au 5 mars 2020

Découvrez la programmation détaillée sur le site Internet de la Ville

vsad.ca/relache

COMPLEXE SPORTIF:
HOCKEY LIBRE FAMILIAL
BAINS LIBRES
PATINAGE LIBRE

BIBLIOTHÈQUE:
ACTIVITÉS CULTURELLES
ATELIERS DIVERS
LECTURE
MUSIQUE
JEUX DE SOCIÉTÉ
JEUX VIDÉOS

CNDF:
BADMINTON LIBRE
PICKLEBALL LIBRE



3 mars à 14 h 30

Atelier « **Marcheurs sur rampes : le grand rhinocéros** » avec Doc Mécano.
Pour les enfants de 7 à 12 ans
Découvrez des jouets mécaniques et fabriquez un grand rhinocéros qui marche et trotte



5 mars à 14 h 30

Atelier « **Capteur de rêve** » avec Line Boily
Pour les enfants de 6 à 12 ans



4 mars à 14 h 30

Atelier « **Brixologie – bateau** » avec Sciences en folie Québec
Pour les enfants de 8 à 12 ans
Créez un navire à l'aide de l'ingénierie nautique





**RIEN DE PRÉVU
PAR UNE BELLE JOURNÉE ENSOLEILLÉE ?**

Rendez-vous dans les sentiers des parcs municipaux ! Saviez-vous que le parc Riverain et le parc des Hauts-Fonds ont des sentiers entretenus par une motoneige ? Enfilez vos vêtements chauds et raquettes et venez en profiter !



**Horaire bains libres
Semaine de relâche 2020**



Jour	Bassin récréatif	Bassin sportif	Couloirs
Samedi 29 février	9 h 30 à 10 h 55	13 h 30 à 15 h 25	3T
	13 h 30 à 15 h 25	18 h à 19 h 55	3T
	18 h à 19 h 55	18 h à 19 h 55	3T
Dimanche 1 ^{er} mars	9 h 30 à 10 h 55	13 h 30 à 15 h 25	3T
	13 h 30 à 15 h 25	19 h 15 à 20 h 40	3T
	19 h 15 à 20 h 40	19 h 15 à 20 h 40	3T
Lundi 2 mars	12 h 15 à 15 h 25	11 h à 11 h 55 - *50 ans et plus	7
	16 h 30 à 17 h 40	12 h 15 à 15 h 25	4T
	16 h 30 à 17 h 40	16 h 30 à 17 h 40 - *Entraînement adulte	10, 5, 4
Mardi 3 mars	12 h 15 à 15 h 25	12 h 15 à 15 h 25	5
			4T
			5
Mercredi 4 mars	12 h 15 à 15 h 25	11 h à 11 h 55 - *50 ans et plus	7
	16 h 30 à 17 h 40	12 h 15 à 15 h 25	4T
	16 h 30 à 17 h 40	16 h 30 à 17 h 40 - *Entraînement adulte	10, 5, 3
Jeudi 5 mars	12 h 15 à 15 h 25	12 h 15 à 15 h 25	7
			4T
			3T
Vendredi 6 mars	12 h 15 à 14 h 55	11 h à 11 h 55 - *50 ans et plus	7
	15 h 30 à 16 h 40	12 h 15 à 14 h 55	4T
	20 h 10 à 21 h 35	15 h 30 à 16 h 40	5
Samedi 7 mars	9 h 30 à 10 h 55	20 h 10 à 21 h 35	3T
	13 h 30 à 15 h 25	13 h 30 à 15 h 25	3T
	18 h à 19 h 55	18 h à 19 h 55	3T
Dimanche 8 mars	9 h 30 à 10 h 55	13 h 30 à 15 h 25	3T
	13 h 30 à 15 h 25	19 h 15 à 20 h 40	3T
	19 h 15 à 20 h 40	19 h 15 à 20 h 40	3T



LÉGENDE	7	7 couloirs pour entraînement en longueur et espace de 3 couloirs libres – exercices
	3T	3 couloirs pour entraînement, tremplins et espace libre - exercices
	*50 ans et plus	Exclusif aux 50 ans et plus
	*Entraînement adulte	Exclusif aux adultes (entraînement en longueur)
	*Lundi et mercredi 16 h 30	Les exercices se font dans le bassin récréatif



C'EST LE TEMPS DE S'INSCRIRE !

**FAITES VITE, LES PLACES
SONT LIMITÉES !**



KÉNO

CAMP DE JOUR

Inscriptions en ligne
au www.campkeno.com/camp-de-jour



PROGRAMME VACANCES-ÉTÉ (PVE)

Les inscriptions aux camps municipaux de la Ville de Saint-Augustin sont maintenant commencées. Trouvez le site qui vous convient le mieux et réservez votre place dès maintenant.

Campus Notre-Dame-de-Foy | Laure-Gaudreault | Les Bocages

CAMPS SPÉCIALISÉS - PRIX CHOCS !

Résidents de la Ville de Saint-Augustin, profitez de tarifs préférentiels sur les programmes spécialisés du Camp de jour Kéno. Cet été, offrez à vos enfants des expériences nouvelles!



418 872-9949

info@campkeno.com



LOISIRS PRINTEMPS

**DES ACTIVITÉS POUR TOUS
ET POUR TOUS LES GOÛTS!**



KÉNO

Inscriptions en ligne dès maintenant
au www.ville.st-augustin.qc.ca



ACTIVITÉ ARTISTIQUE

Ateliers de peinture pour adultes (huile et acrylique)

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE 50+

Pilates
100% Souplesse
Conditionnement sur musique
Stretching et tonus

ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE

Cardio-Latino
Tabata
Abdos Express

SPORT

Tennis pour enfants et adultes (extérieur)

BIEN-ÊTRE

Qi Gong
Tai-chi-chuan
Yoga

Du lundi au vendredi, entre 8h et 17h

info@campkeno.com

t 418 872-9949

f 418 872-1239